

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe CFE-CGC

Sous des faux airs techniques, le sujet de cet avis est éminemment politique. En effet, cet avis pose la question fondamentale de la résilience de notre société face à des chocs systémiques majeurs susceptibles de remettre en cause un des fondements de notre pacte républicain : le consentement à la solidarité.

Et c'est tout à l'honneur du CESE, assemblée du premier mot, de s'être emparé de la question.

Dans un contexte de défiance vis-à-vis du secteur de l'assurance, alors que les prévisions montrent qu'il ne suffira plus de bouger le curseur, il s'avère aujourd'hui nécessaire de changer de paradigme. Il faudra remonter aux sources des risques, aligner les exigences du temps court et du temps long, éclairer les décisions, mettre chacun face à ses responsabilités, réduire les expositions, développer la culture de la connaissance et de la prévention des risques, réinventer le lien assureurs-assurés, prévenir les effets de bord réglementaires, ...

Bref ... agir sans délais, avec force et détermination, sur les racines plutôt que sur les feuilles, pour un avenir harmonieux et fertile.

A défaut, c'est la pérennité de l'ensemble du système assuranciel qui sera questionnée et l'appel à la solidarité nationale deviendra inévitable! Avec l'état payeur aveugle en dernier ressort.

Le « quoi qu'il en coûte » ne peut pas être une réponse durable.

Nous félicitons les rapporteurs, le président, les membres et l'équipe d'administration de la commission pour l'esprit de travail constructif qui a prévalu pendant toute la durée des échanges et permis in fine d'aboutir à un avis de grande qualité. Pas seulement par ses préconisations pertinentes, mais aussi par le constat dressé dont nous vous recommandons tout particulièrement la lecture.

Avoir choisi d'aborder globalement ces 3 risques systémiques – climatique, cyber et pandémique – n'aura pas facilité les travaux mais aura permis de mettre en lumière trois points cardinaux partagés :

- 1. L'impératif du changement de paradigme
- 2. Les vertus de la prévention
- 3. Enfin, la place essentielle de la responsabilité ; celle des individus comme celle de l'Etat, mais aussi celle des acteurs économiques, des organismes publics, des élus et bien sûr celle des assureurs, acteurs économiques et investisseurs

institutionnels, porteurs de responsabilités sociales, sociétales et environnementales.

Nous soutenons l'appel à la création d'une autorité politique au plus haut niveau de l'Etat, de plein exercice, chargée de la prévention et de la gestion des risques majeurs. Nous saluons ici l'idée d'un Etat-stratège en matière de risques systémiques.

Un Etat-stratège qui, entre autres actions prioritaires, créerait un référentiel de prévention pour les acteurs économiques, favorisant ainsi la structuration d'offres assurantielles « cyber » adaptées aux différentes catégories d'entreprises.

Nous soutenons également :

- L'appel à la création d'un organisme de prévention des risques cyber, sur le modèle de l'association de prévention routière
- L'accompagnement des investissements de prévention des entreprises, entre autres par un dispositif de suramortissement ou de crédit d'impôt, sur les investissements matériels et immatériels, notamment la formation au numérique et au cyber
- L'appel aux assureurs à mieux aligner leurs couvertures et leurs décisions d'investissement sur les objectifs de développement durable, notamment ceux des Accords de Paris ; un alignement accompagné par le soutien du CESE à un meilleur calibrage des exigences financières européennes en matière de fonds
- Enfin, pour les couvertures essentielles : l'appel à l'esprit de responsabilité, celui des assurés, comme celui des assureurs. Aux assureurs la responsabilité de faciliter la compréhension des risques et des impacts potentiels, aux assurés la responsabilité éclairée de choisir le bon niveau de couverture.

Enfin, nous saluons l'annexe relative aux Outre-mer, particulièrement exposés aux risques émergents et bénéficiant d'une faible couverture assurantielle.

Le groupe CFE-CGC a voté l'avis.